



# 3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,  
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session d'été 2016, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

---

## **Il est urgent de protéger efficacement les jeunes des dommages du tabac !**

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est préoccupée par le renvoi potentiel de la loi sur les produits du tabac (15.075).

Les mesures les plus efficaces pour empêcher que les jeunes commencent à fumer doivent être soutenues et mises en œuvre le plus rapidement possible, surtout celles limitant la publicité. Un renvoi au Conseil fédéral de ce projet, déjà modéré, serait de très mauvais augure pour la santé des jeunes en Suisse.

De nos jours, 27% des jeunes âgés de 15 à 19 ans fument. Or, si une entreprise cherchait aujourd'hui à introduire le tabac sur le marché en Suisse, en l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune autorisation ne lui serait délivrée, compte tenu de la nocivité de ce produit et des ravages en matière de santé publique qu'il provoque<sup>1</sup>. Il est dès lors d'autant plus incompréhensible que l'on fasse de la promotion et de la publicité pour cette substance.

Durant la session d'été, le Conseil des Etats est appelé à se prononcer sur le renvoi au Conseil fédéral de la loi sur les produits du tabac, dont les jeunes sont un groupe-cible central. La CFEJ appelle les conseillers aux Etats à suivre la proposition de la minorité de la CSSS et à refuser ce renvoi. En effet, il est urgent d'agir pour que la protection des enfants et des jeunes soit renforcée partout en Suisse.



**Un renvoi du projet de loi ferait perdre un temps précieux pour la santé des jeunes.**

L'actuel projet de loi, déjà modéré, contient des mesures centrales pour éviter que des enfants et des jeunes commencent à fumer: interdiction de vente aux mineurs et création d'une base légale pour les achats tests notamment. D'autres mesures portent sur la publicité et les actions de promotion. Dans les faits, les jeunes forment le principal groupe-cible visé par les stratégies marketing de l'industrie du tabac. D'où le grand intérêt de cette dernière pour le sponsoring de festivals, de spectacles ou de fêtes dont le public est surtout composé d'adolescents et de

---

<sup>1</sup> *Marketing et publicité pour les produits du tabac : nouveaux éléments*, Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, mai 2014



---

jeunes adultes. Enfin, les actions de promotion incitent à une consommation accrue et facilitent l'accès aux personnes à faible revenu, et parmi elles les jeunes ; d'où l'importance de limiter clairement de telles actions.

Un renvoi au Conseil fédéral ferait perdre un temps précieux pour la santé des enfants et des jeunes en Suisse et risquerait de mettre en péril des mesures centrales pour mieux protéger les enfants et les jeunes des dommages du tabac.

La CFEJ plaide pour une politique cohérente en matière de drogues légales et illégales. Pour être crédible aux yeux des jeunes, il est crucial de donner un message clair et cohérent. Traquer la moindre molécule potentiellement dangereuse pour la santé d'une part et, d'autre part, autoriser la promotion d'un produit dont la toxicité est prouvée est incohérent ; une incohérence qui nuit fortement à la crédibilité des messages et des mesures de prévention.



### **Agir aujourd'hui pour mieux protéger les jeunes des dommages du tabac.**

Le présente projet de loi satisfait aux exigences de base de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et permettrait à la Suisse de la ratifier ; une autre mesure cohérente pour un pays qui accueille le siège de cette organisation internationale.

La CFEJ vous appelle à refuser le renvoi de l'objet 15.075 au Conseil fédéral et à adopter les mesures permettant de mieux protéger les jeunes des dommages du tabac.



---

### **Pour toute information**

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

---

Tél. +41 58 462 92 26

---

[ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch)

[www.cfej.ch](http://www.cfej.ch)